



Bureau d'imposition : _____

Nom du contribuable : _____

Artistes et intermittents du spectacle

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2025)

Ligne			Montant	(1)
1	Désignation de l'activité :			
2	Adresse de l'atelier :			
3	Détermination du bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation			
4	Recettes d'exploitation (TVA comprise) (suivant détail ligne 18)	_____	+	
5	Dépenses d'exploitation			
6	<input type="checkbox"/> Forfait ⁽²⁾ (25% de la ligne 4; maximum 12 500 €) ou	_____	-	
7	<input type="checkbox"/> Frais effectifs suivant annexe modèle 152	_____	-	
8	Amortissement suivant annexe modèle 113	_____	-	
9	Profits et pertes provenant de la réalisation d'immobilisations	_____	+/-	
10	Bénéfice net :			
11	Détail des recettes d'exploitation		Montant	(1)
12	Honoraires et cachets perçus sur base d'un contrat d'entreprise	_____		
13	Recettes provenant de la vente des oeuvres d'art	_____		
14	Droits d'auteurs	_____		
15	Indemnisation en cas d'inactivité involontaire en faveur des intermittents du spectacle	_____		
16	Aides du Fonds social culturel en faveur des artistes professionnels indépendants	_____		
17	Autres (suivant détail en annexe)	_____		
18	Total à reporter à la ligne 4 :			
19	Recettes exemptées de l'impôt sur le revenu		Montant	(1)
20	Prix artistiques et académiques (sous réserve qu'ils ne constituent pas la rémunération d'une prestation économique)	_____		
21	Aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques	_____		
22	Total :			
23	Données diverses			
		1.1.2025	31.12.2025	
24	Caisse			Dettes hypothécaires
25	CCP			Dettes bancaires
26	Banque			Frais à payer
27	Créances			
28				
29				
30				
31	Total :			Total :

(1) Réservé à l'administration.

(2) Le forfait pour dépenses d'exploitation couvre toutes les dépenses d'exploitation déductibles au titre d'une année d'imposition et partant également toute forme d'amortissement déductible au titre de cette même année.